

Image not found or type unknown



Absence de chauffage collectifs

Par **Carla.13**, le **05/10/2023** à **13:00**

bonjour,

Bonjour,

Nous sommes propriétaires depuis plus de deux ans, et notre chauffage au sol collectif est tombé en panne. le syndic ne veut pas nous sortir des charges du chauffage alors que nous n'avons plus de chauffage. Existe il un recours à ca ?

de plus le chauffage coûte une fortune au syndic mais les "anciens " ne veulent pas changer de moyen de chauffage

merci

Par **Visiteur**, le **05/10/2023** à **13:14**

Bonjour,

Pour supprimer le chauffage collectif, il faut un vote en AG à l'unanimité.

De plus vous devez participer aux charges, même si vous ne l'utilisez pas, là aussi il faut l'unanimité pour modifier les grilles de charges prévues au règlement de copropriété.

Faites réparer cette panne ou déménagez.

Par **janus2fr**, le **05/10/2023** à **13:55**

[quote]
ou déménagez.

[/quote]

Bonjour,

Un peu extrême tout de même...

Le chauffage étant collectif, le syndic doit faire le nécessaire pour qu'il fonctionne.

Par **miyako**, le **05/10/2023** à **14:11**

Bonjour,

[quote]

Le syndicat des copropriétaires, représenté par le syndic, est responsable de l'installation du dispositif d'individualisation des frais de chauffage ou de refroidissement.

[/quote]

Il y a vraiment un gros problème ,car si le chauffage ne fonctionne pas et est en panne dans un appartement,le syndic doit faire réparer la panne aux frais de la co pro .Le chauffage est collectif et doit fonctionner normalement chez tout le monde .

Il faut faire constater cela par huissier (commissaire de justice)et faites faire un devis de réparation .Ensuite il faudra mettre en demeure le syndic et le syndicat des co pro de faire les réparations en urgence

Je vous conseille de consulter un avocat ,à la maison du droit de votre commune .

Cordialement

Par **Carla.13**, le **05/10/2023** à **14:33**

Merci de vos réponses.

Je suis propriétaire il n'est pas si facile de déménager surtout que j'y suis bien.

On a déjà fait réparer de nombreuses fois mais tout le chauffage au sol est vieillissant. De plus cela a causé un dégât des eaux chez les voisins si dessous. Je veux juste sortir des charges pour la partie du chauffage car je pense pas que les « ancien » vont être complaisant

Merci encore si vous avez d'autre astuces je suis preneuse

Par **Pierrepauljean**, le **05/10/2023** à **14:56**

bonjour

comme dit plus haut, il faut un vote à l'unanimité

Par **youris**, le **05/10/2023** à **18:34**

bonjour,

ce n'est pas au syndic que cela coûte une fortune mais aux copropriétaires.

si l'installation du chauffage collectif de votre copropriété est vétuste, il faut envisager son remplacement.

cela nécessite que le conseil syndical s'occupe de ce projet pour en déterminer le coût.

mais si la majorité des copropriétaires veut conserver ce système, il faut envisager les réparations, un logement sans chauffage ne respecte pas les critères de décence .

par contre, le syndic ne peut pas vous supprimer les charges d'chauffage, seule votre A.G. le possède avec un vote à l'unanimité.

salutations